

COMMUNIQUÉ DE PRESSE**ARRESTATIONS ET MISES EN EXAMEN EN FRANCE**

De nombreuses arrestations ont eu lieu en France en lien avec les brigandages commis au Locle le 6 janvier 2022. Une partie des personnes arrêtées a été mise en examen par les autorités françaises et placées en détention provisoire.

Comme l'a déjà publié la presse française, reprise par plusieurs médias en Suisse, de nombreuses arrestations ont eu lieu en France en lien avec les brigandages, dont un avec prise d'otage, qui se sont déroulés le 6 janvier 2022 au Locle.

Il est rappelé que des produits horlogers en matières précieuses ont été soustraits avant d'être abandonnés sur place en raison de l'intervention des services de sécurité. Ensuite, deux auteurs s'en étaient pris à une femme pour lui soustraire son véhicule aux fins d'assurer leur fuite. Ils avaient été arrêtés plus tard par la police française à Pontarlier après une course poursuite. Ils sont actuellement toujours détenus en France.

Depuis lors, de nombreuses investigations ont été menées tant en Suisse qu'en France, sous la forme d'une équipe commune d'enquête.

Une opération, ordonnée par commission rogatoire d'une juge d'instruction de la Juridiction interrégionale spécialisée de Nancy (JIRS), a été exécutée le lundi 10 octobre 2022 a permis l'interpellation de nombreuses personnes. Depuis lors, six prévenus, âgés entre 23 et 51 ans, dont cinq hommes et une femme, ont été mis en examen par les autorités judiciaires françaises.

Il leur est reproché, pour les infractions commises au Locle, le 6 janvier 2022, une tentative d'extorsion en bande organisée, et, pour l'ensemble des infractions commises en Suisse et en France, une association de malfaiteurs.

Les actes d'enquête qui se sont déroulés dans le courant de la semaine passée ont permis de confirmer les liens existants entre les brigandages du Locle du 6 janvier 2022 et celui qui s'est déroulé à Bassecourt le 3 novembre 2021, où des dizaines de kilos de métaux précieux ont été emportés, dont les composantes de montres qui étaient destinées à récompenser les « Ballons d'or 2021 ».

Cette affaire est l'occasion de souligner l'efficacité de la collaboration entre la Suisse et la France, tant au niveau de la police, que des autorités judiciaires. Cette collaboration a, en plus, été facilitée par Eurojust, qui est le pendant judiciaire d'Europol. Il est salutaire de pouvoir constater que même lorsque de gros moyens sont engagés par les auteurs et que de nombreuses précautions sont prises, les autorités pénales ne sont pas démunies de toute efficacité. Ceci devrait rendre l'attrait de la Suisse beaucoup moins évident pour les bandes organisées qui agissent depuis le territoire français.

L'enquête se poursuit. En France, l'Office central de lutte contre le crime organisé, la Direction territoriale de la police judiciaire de Lyon, la Direction territoriale de la police judiciaire de Dijon, le Service de la police judiciaire de Besançon et, en Suisse, les polices judiciaires des cantons du Jura et de Neuchâtel, ont encore de nombreuses investigations à exécuter. Celles-ci devraient permettre de préciser le rôle de chacun et de tracer le butin qui a pu être emporté pour le cas de Bassecourt afin de déterminer si ce butin a permis de financer l'opération du Locle. De nouvelles interpellations ne sont pas à exclure.

La Chaux-de-Fonds, le 18 octobre 2022

La procureure
Sylvie Favre
Procureur public

